

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 05 décembre 2024 -

Délibération n°3.2.05/12/2024

**relative à la fermeture du parcours Informatique, Numérique,
Gestion industrielle (INGI) de la licence économie et gestion (IAE)**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,

Article unique : Fermeture du parcours Informatique, Numérique, Gestion industrielle (INGI) de la licence économie et gestion (IAE)

Document fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 28

Quorum : 14

Membres présents : 9

Membres représentés : 6

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la fermeture du parcours Informatique, Numérique, Gestion industrielle (INGI) de la licence économie et gestion (IAE), telle que présentée en séance et décrite en annexe.

Chambéry, le 10 décembre 2024

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)

Publiée le : 19 DEC. 2024

Transmise au recteur le : 19 DEC. 2024

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

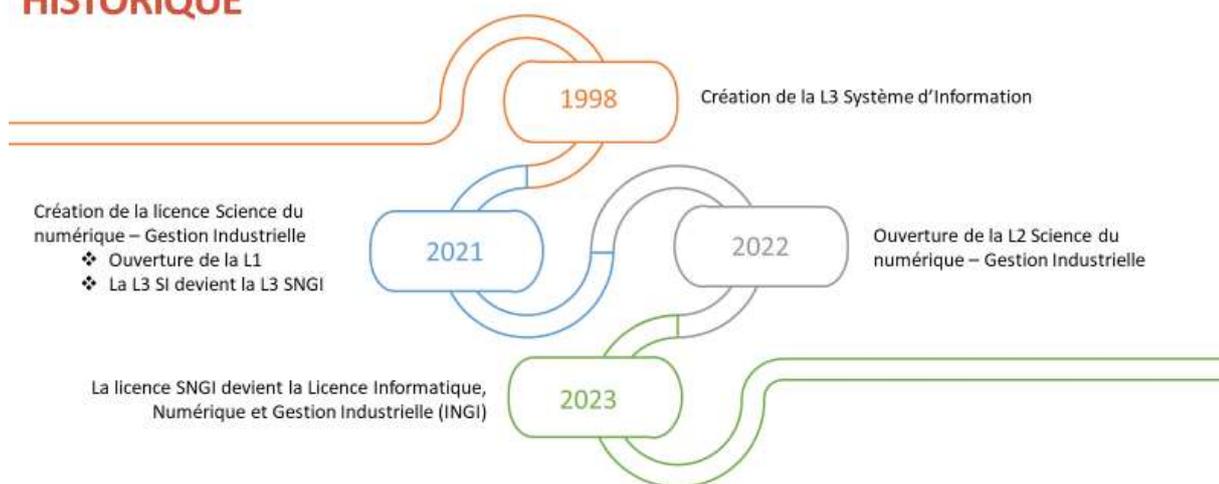
En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

Fermeture pour la rentrée 2025-26 du parcours « informatique, numérique et gestion industrielle » de la licence « Eco-Ge ».

Éléments de contexte

Les enseignements du département « Technologie et Management » sont une particularité de l'IAE qui s'appuient sur des compétences historiques (création en 1998 de L3 « Système d'information » qui devait être la préfiguration d'une formation MIASH jamais créée). Le schéma ci-dessous rappelle l'historique des formations de ce département de l'IAE.

HISTORIQUE



Dans l'offre de formation 2021, l'IAE décidait la création du parcours de licence « informatique, numérique et gestion industrielle » de la licence « Eco-Ge ». Cette création avait pour vocation 1) de bénéficier des compétences d'une équipe d'EC spécialisée à l'IAE¹, 2) d'assurer un flux régulier d'alimentation de la L3 INGI avec le passage au BUT qui a coupé les flux classiques de DUT QLIO et SI.

¹ Le département TM compte 5,5 ETP : une PR (Lamia Berrah), 4 maîtres de conférence et un MCF à ½ temps (PAST). Soit un potentiel de 1056h.

Avec 3 ans d'existence force est de constater avec les graphiques ci-dessous que cette stratégie ne fonctionne pas.

CANDIDATURES ET RETENTION EN L1

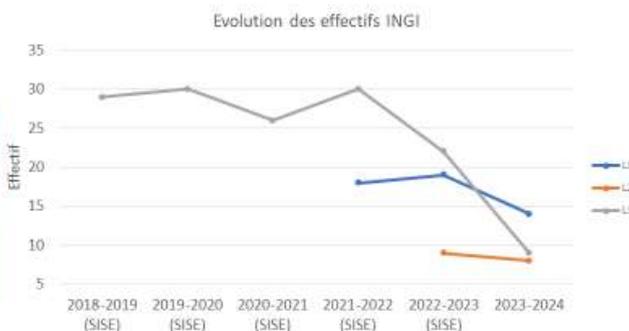
	Nombre de candidatures	Nombre de vœux confirmés	Nombre de propositions acceptées	Liste d'attente
2021	183	151	23	7
2022	179	149	24	/
2023	667	570	25	12
2024	377	336	26	50

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Effectif rentrée	21	27	23	28 (dont 5 redoublants)
Effectif après réorientation S1 (SISE)	18	19	19	/
Effectif après abandon S2			13	
Passage en L2	9	8	5	



EFFECTIFS EN L2 ET L3

	2022-2023 (SISE)	2023-2024	2024/2025
Effectif L2	9	8	5
Réorientation	1	/	/



	2018-2019 (SISE)	2019-2020 (SISE)	2020-2021 (SISE)	2021-2022 (SISE)	2022-2023 (SISE)	2023-2024 (SISE)	2024-2025 (rentrée)
Effectif L3	29	30	26	30	22	9	12
Poursuite en Master IAE	3	4	3	1	7	2	

On constate ci-dessous, sur les 4 rentrées de recul :

- Une apparente attractivité de la L1 (groupe rempli, candidature en croissance sur les 3 première année...
- ... mais une forte 'évaporation' des étudiants entre L1 et L2 (entre 57% et 79% !)
- ... qui se traduit, avec la réforme des BUT (en 2023) par une chute des effectifs de L3 (> 60%/ 2022 et avec < de 10% des étudiants rentrés en L1 qui restent en L3.

VOLUME HORAIRE

Heures maquettes étudiants

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
L1	570	562,50	562,50	486.4
L2	/	582,75	551,25	477.69
L3	493	507,50	465,5	471.11

Heures EqTD porté par le parcours

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
L1	250	263,25	263,25	306
L2	/	333,75	255	231.38
L3 car option	476	502,25	493,25	488.25



Enfin l'impact sur les maquettes de cette création est forte (> 1100h spécifiques au parcours sur les 3 années en 2022, et 1000h après rationalisation rentrée 2024). Et un H/E > 47 dès la L2 sur les 3 dernières années contre un H/E < 19 en moyenne sur IAE.

En parallèle on constate au niveau des formations de master une belle attractivité des formations de master qui se traduit par une évolution forte à la fois des effectifs (+ 37% entre 2023 et 2024 soit passage 59 à 81 étudiants) et dans la part de l'alternance (+ 87% soit un passage de 31 alternants en 2023 à 51 en 2024)

Formations	2023-24		2024-25	
M1 API	20	75% (part FA)	23	73%
M1 S2IN	20	30%	21	52%
M2 API	9	77%	17	100%
M2 S2IN	10	30%	20	65%

Notre conclusion est que les formations de master de TM ont trouvé leur place et s'alimentent grandement auprès des BUT QLIO et Informatique (>70% du recrutement en M1). Le poids croissant de l'alternance en fait des formations phares dans notre offre vis-à-vis des entreprises du territoire. De plus il s'agit de formations qui dégagent des ressources pour la composante.

A l'inverse, les formations de licences sont couteuses en ressources financières et humaines sans avoir prouvé leur efficacité par rapport aux objectifs de départ évoqués précédemment.

Conclusion : la demande de fermeture du parcours INGI nous paraît cohérente au regard du coût/efficacité et s'inscrit dans un pilotage raisonné de l'ODF de la composante et de l'établissement, après un échange avec la présidence de l'université.